RÉSERVESUISSE

Rapport de gestion 2022

Impressum

Editeur
réservesuisse genossenschaft
Schwanengasse 5 + 7
Case postale
3001 Berne
Téléphone 031 328 72 72
info@reservesuisse.ch
www.reservesuisse.ch

Rédaction
Susanne Koers, réservesuisse

Mise en page
xamt franziska liechti, Berne

Photos
Adobe Stock, iStockphoto.com, unsplash.com

Site Internet
Sous www.reservesuisse.ch sont disponibles des informations détaillées et constamment mises à jour ainsi que divers liens en allemand, français, italien et anglais.

Sommaire

Chiffres clés 2022 4

Avant-propos 5

Augmentation des réserves obligatoires 6

Point fort 2022 7
- Révision des réserves obligatoires de fourrages 7

Stockage obligatoire 8
- Aliments 8
- Fourrages 9
- Fonds de garantie 10
- Appréciation des risques/SCI 11

Comptes annuels 13
- Bilan au 31 décembre 2022 13
- Compte de résultat 2022 14
- Tableau de flux de trésorerie 2022 15
- Annexe aux comptes annuels 2022 16
- Rapport de l'organe de révision 18

Indications statistiques 21

Chiffres clés 2022

Contributions aux fonds de garantie facturées
CHF/an 48,2 millions

Permis généraux d'importation (PGI)
En circulation active 9435

Propriétaires de réserves obligatoires 100
Contrats de stockage 114

Lieux d'entreposage 265

Indemnités d'entreposage
CHF/an 47,1 millions

Remboursements
CHF/an 13,8 millions

Coûts réserves obligatoires
Constitution initiale 70 centimes/kg
Coûts annuels 6 centimes/kg
Ø par habitant CHF/an 5.00

Personnel
Total 17
Dont postes à temps partiel 6

Contrôles des réserves obligatoires
Nombre/an 270

Volume des réserves obligatoires
711 298 tonnes

Valeur marchande des réserves obligatoires
CHF 563 millions

Frais de personnel et d'administration
CHF/an 2,6 Mio.

Financement constitution
Fonds de garantie CHF 494 millions

Garanties de la Confédération
CHF 13,4 millions

Avant-propos

Chers sociétaires, chers partenaires

Nous garderons longtemps en mémoire l'année fiscale 2022. Une guerre brutale a éclaté contre l'Ukraine. Avec désillusion nous constatons que la guerre, malheureusement, est à nouveau possible en Europe! Dans la conscience publique, la pandémie du virus Corona est passée au second plan, mais les effets tardifs des mesures prises sont toujours perceptibles.

Les événements récents en 2022 nous ont rappelé en peu de temps une deuxième fois, la forte dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger. Les perturbations affectant les marchés, plus la pénurie d'énergie, ont conduit à des prix historiquement élevés, y compris sur les marchés agricoles. Il faut souligner cependant que la Suisse a également eu de la chance durant l'année sous rapport. Les biens provenant des marchés agricoles étaient fondamentalement toujours disponibles et si l'électricité n'a pas manqué, c'est grâce à plusieurs facteurs favorables.

Selon le rapport de l'Organisation mondiale de l'alimentation (FAO) pour l'année 2022, la production a certes pu couvrir les besoins en biens agricoles à l'échelle mondiale. L'interruption des voies commerciales a fait grimper les prix sur les marchés agricoles et ceux des moyens de production à des niveaux records, y compris en Suisse. A la frontière, il n'a parfois plus été possible de prélever des contributions au fonds de garantie sur les fourrages, ou alors il s'agissait seulement de montants minimes. C'est une évolution très dangereuse pour le financement du fonds de garantie. Du point de vue de réservesuisse, un financement solide et durable des réserves obligatoires est une condition indispensable à la garantie de l'approvisionnement. Vous trouverez des explications plus détaillées dans le rapport de gestion.

Dans l'année sous rapport, la coopérative a revu son orientation stratégique. Les défis à relever exigent une orientation ciblée de nos activités. Réservesuisse veut s'engager à créer des conditions-cadres pour l'approvisionnement économique du pays, lesquelles garantiront la rentabilité de l'ensemble du système. Par ailleurs, nous mettrons l'accent sur une information active pour tout ce qui relève de l'approvisionnement économique du pays en général et des réserves obligatoires de denrées alimentaires et de fourrages en particulier.

L'année dernière, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a poursuivi le projet de réforme de l'approvisionnement économique du pays (AEP). Réservesuisse s'engage avec les autres organisations de réserves obligatoires pour que le système de milice soit maintenu dans les domaines spécialisés, mais aussi et surtout au plus haut niveau de la direction de l'AEP. Fin décembre, le Conseil fédéral a nommé le nouveau délégué à l'approvisionnement économique du pays à la mi-2023. Il s'agit de notre directeur, Dr Hans Häfliger. Avec cette nomination, notre coopérative perd une personnalité dynamique et innovatrice, ce que je regrette beaucoup, mais nous allons collaborer étroitement avec le nouveau délégué à l'avenir. Au nom de la coopérative réservesuisse, je souhaite à notre directeur beaucoup de plaisir ainsi que du succès dans sa nouvelle fonction.

L'infrastructure actuelle de stockage obligatoire est obsolète et il existe un besoin avéré de la renouveler. L'augmentation des quantités envisagée par la Confédération aura aussi un impact important sur cette infrastructure de stockage. De nouveaux investissements importants seront nécessaires en fonction des quantités de réserves augmentées. Le défi pour réservesuisse et ses membres sera de mettre à disposition assez d'infrastructures modernes. Lors de la procédure de consultation à venir, nous exigerons des conditions cadres favorables aux entreprises au cas où les quantités à stocker devaient être augmentées. Pour nos sociétaires, outre l'aspect économique, une sécurité de planification pour d'éventuels investissements est essentielle.

Dr Michael Weber

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la bonne gestion de l'année 2022. C'est un grand plaisir pour moi de participer avec vous tous à assurer la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse en denrées alimentaires et en fourrages. Ces remerciements s'adressent à nos sociétaires et à nos partenaires commerciaux, aux membres du conseil d'administration et des commissions d'experts, aux autorités et à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du secrétariat.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et tout le meilleur.

M. Weber

Dr Michael Weber, président

Financement des réserves obligatoires

Le financement des réserves obligatoires se fait par le biais du fonds de garantie. Réservesuisse prélève des contributions correspondantes pour financer les réserves. Pour les produits agricoles tels que les céréales panifiables et les fourrages, la Suisse prélève une taxe à la frontière. Pour les importations de fourrages, la taxe à la frontière est déterminée par le mécanisme dit des prix-seuils. Il se compose du prix en cours sur le marché international, des droits de douane et de la contribution au fonds de garantie. Il fonctionne de telle sorte qu'en cas de hausse du prix international les taxes à la frontière sont moins élevées qu'en cas de baisse du prix global. La perception des contributions sur le fonds de garantie s'effectue au moyen du mécanisme des prix-seuils. Le fait que le financement des réserves obligatoires est lié à l'évolution des prix du marché international, rend la perception sujette à de fortes volatilités.

Si les prix du marché international augmentent au-dessus des prix-seuils, les droits de douane sont supprimés en premier, suivis des contributions au fonds de garantie. Cette situation s'est produite en 2022 pour l'importation des fourrages, il a alors manqué à réservesuisse, 50 % des revenus du fonds de garantie provenant de ces importations. Les revenus manquants ont pu être couverts par les réserves financières du fonds de garantie disponibles à cet effet. Réservesuisse était suffisamment préparée à cette crise, avec les quantités disponibles de réserves obligatoires, mais aussi financièrement.

Des questions se posent en revanche à l'avenir, si les crises deviennent plus fréquentes et même, le cas échéant, se cumulent. Le conflit armé en Ukraine n'est pas le premier bouleversement à avoir entraîné une baisse des revenus du fonds de garantie. L'illustration montre l'évolution du prix international du blé (ligne bleue) et les revenus correspondants pour le fonds de garantie (ligne rouge) au cours des vingt dernières années. La crise financière de 2007-2009 avait déjà entraîné une diminutions des revenus pour le fonds de garantie.

Le rattachement des revenus du fonds de garantie aux prix du marché international par l'application du mécanisme des prix-seuils représente un facteur de risque considérable pour un financement durable des réserves obligatoires. En cas de cumul de crises à l'avenir, le risque de ne plus pouvoir assurer le financement augmente également. Au cours de l'année 2022, le conseil d'administration de réservesuisse s'est penché sur cette situation décrite. Réservesuisse a réussi à compenser la diminution des revenus résultant des prix élevés sur le marché international uniquement grâce aux réserves financières. Un financement durable et solide des réserves obligatoires représente donc une condition nécessaire pour la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse. Une contribution importante résiderait dans l'augmentation des réserves financières du fonds de garantie.

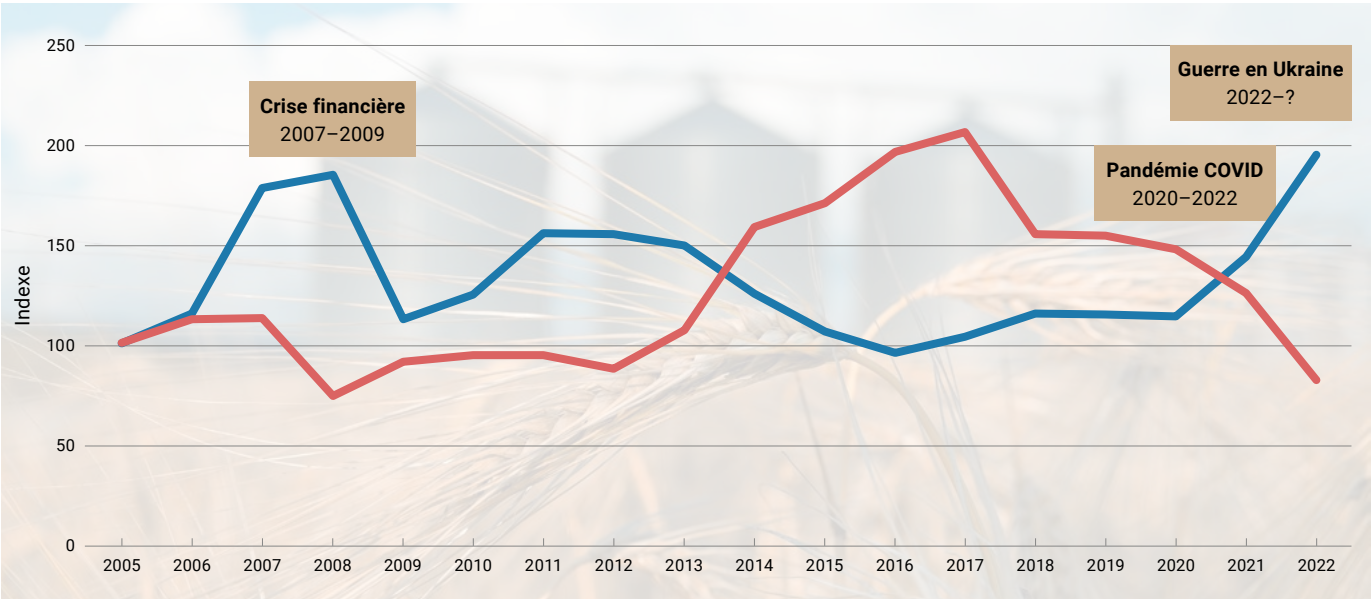

■ Prix UE des céréales, indexé (2005 = 100) ■ Contributions fg, indexé

Sources: Commission européenne, réservesuisse

Point fort 2022

Révision des réserves obligatoires de fourrages

L'un des points forts des activités de notre coopérative dans l'année sous rapport a été non seulement la révision des indemnités d'entreposage, mais aussi l'adaptation des quantités de réserves obligatoires de fourrages riches en énergie et en protéines. Conformément aux règlements de réservesuisse, l'adaptation des réserves obligatoires s'effectue tous les quatre ans. Les trois premières années servent de période de référence pour le calcul des réserves obligatoires. Dans la quatrième et dernière année a lieu l'attribution des quantités individuelles suivie par l'adaptation des stocks par les propriétaires de réserves obligatoires. L'attribution de la quantité de réserves obligatoires s'effectue en tenant compte de la situation du marché au cours de la période de référence. Afin d'éviter des adaptations inutiles des stocks pendant une révision, seuls 50 % de la quantité totale des réserves obligatoires sont révisées. Le secrétariat est responsable de l'attribution des quantités de réserves obligatoires.

Une révision réussie malgré les turbulences du marché.

La révision des quantités de réserves obligatoires pour les fourrages riches en énergie et en protéines a eu lieu en 2022. L'adaptation a été effectuée pour la première fois en fonction des nouveaux rapports quantitatifs donnés par les prescriptions réglementaires. A l'issue de la révision, les importateurs stockent désormais 75 % des quantités de réserves obligatoires de fourrages riches en énergie et en protéines et les minotiers un volume de 25 % de la quantité totale des réserves obligatoires. La quantité des aliments riches en énergie s'élève à environ 309 000 tonnes et la quantité de ceux riches en protéines à environ 93 000 tonnes.

Les fluctuations des prix pour les aliments riches en énergie sur le marché international des céréales au cours de la période de révision montrent les faiblesses d'un prix de facturation fixe. Il en résulte des bénéfices pour les entreprises qui doivent réduire leurs quantités et des pertes pour les propriétaires de réserves obligatoires qui ont dû augmenter leurs quantités de fourrages riches en énergie en raison de la révision. Dans ce contexte, la commission technique pour les céréales a examiné le mécanisme de calcul du prix de facturation pour les aliments riches en énergie et propose comme alternative le mécanisme du prix de facturation mobile. Les travaux préparatoires pour l'adaptation du mécanisme sont en cours et la décision finale devrait être prise d'ici la fin de l'année 2023. Malgré des prix élevés et variables, toutes les adaptations ont pu être achevées dans les délais prévus, à savoir fin 2022. Nous remercions les entreprises concernées pour leur bonne collaboration.

Étendue de la révision concernant les fourrages

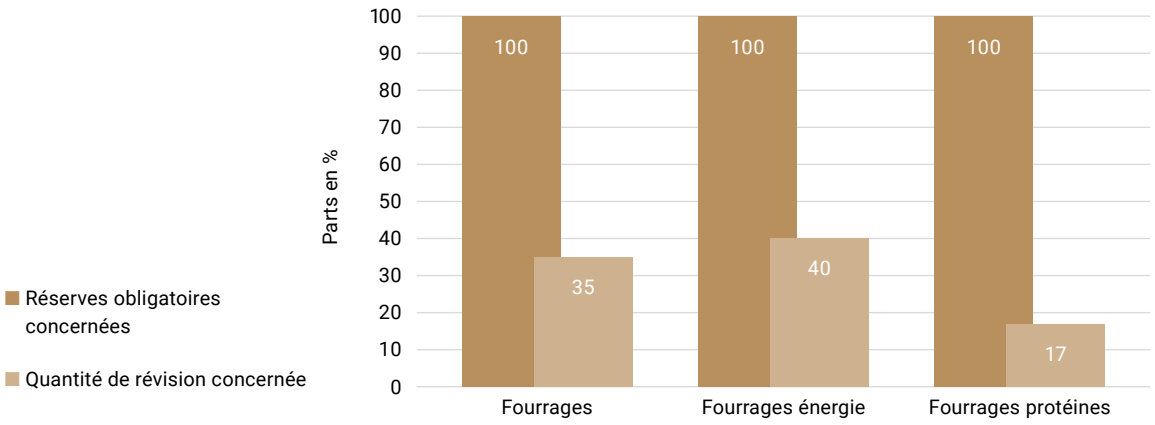

Stockage obligatoire

Aliments

Sucre
Les importations de sucre ont augmenté de 9 % en 2022 pour atteindre 117 500 tonnes (contre 107 800 tonnes l'année précédente). Les exportations ont également augmenté de 19 % atteignant 139 200 tonnes. La production indigène a augmenté, elle atteint 225 500 tonnes. La part des exportations donnant droit à un remboursement était d'environ 77 000 tonnes en 2022, ce qui correspond à un montant de CHF 3,95 millions remboursés par le fonds de garantie.

Dans l'année 2022, CHF 2,3 millions d'indemnités d'entreposage ont été versées, ce qui correspond à une indemnisation d'environ CHF 4.19 par 100 kilogrammes de frais de marchandise stockée. Le fonds de garantie sucre s'élève à un montant de CHF 13,0 millions pour une réserve financière d'environ 24 mois. Les réserves obligatoires de 55 000 tonnes de sucre sont stockées par 16 sociétaires.

Café
En 2022, environ 234 000 tonnes de café ont été importées. 15 800 tonnes provenaient des pays les moins avancés (PMA). Le café vert provenait à raison de 47 % d'Amérique du Sud, 24 % d'Amérique centrale, 19 % d'Asie/Océanie et environ 10 % d'Afrique. Le café torréfié provient principalement de l'UE. Environ 143 000 tonnes de café donnant droit au remboursement ont été exportées. Les comptes annuels présentent un excédent de dépenses d'environ CHF 500 000.

Les réserves obligatoires de café sont de 18 750 tonnes, stockées par 12 sociétaires. Dans l'année 2022, des indemnités d'un montant d'environ CHF 2,5 millions ont été versées, ce qui correspond à une indemnité d'entreposage de CHF 13.19 par 100 kilogrammes de marchandise stockée. Avec CHF 4,3 millions, le fonds de garantie café a une réserve financière de 5 mois seulement.

Situation des fonds de garantie (en KCHF)

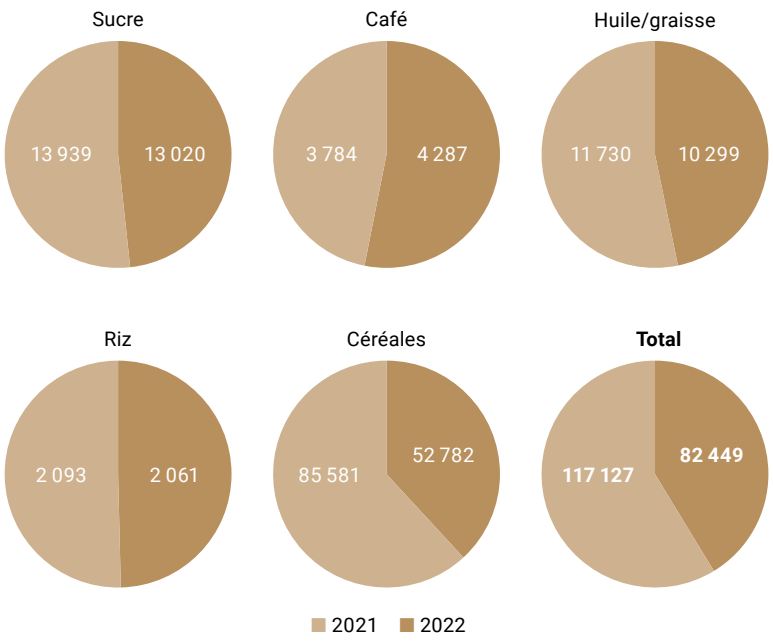

Huiles et graisses comestibles
Au cours de l'année 2022, les huiles et graisses comestibles importées ainsi que leurs matières premières et produits semi-fabriqués ont légèrement diminué à 113 500 tonnes. De cette quantité, environ 83 150 tonnes ont été importées, par ex. sous forme d'huiles/graisses comestibles végétales, 5400 tonnes sous forme de margarines et d'autres huiles/graisses comestibles ainsi que 22 500 tonnes d'huiles/graisses comestibles végétales avec déclaration d'engagement. Les importations ont généré des recettes de CHF 10,4 millions pour les fonds de garantie. Environ 33 500 tonnes d'huiles/graisses comestibles ont été exportées, générant un montant de CHF 3,2 millions remboursé par le fonds de garantie.

En 2022, environ CHF 6,7 millions d'indemnités d'entreposage ont été versées, une indemnisation de CHF 18.85 par 100 kilogrammes de réserves obligatoires. Le stock du fonds de garantie huiles/graisses comestibles de CHF 10,3 millions a une réserve financière d'environ 12,5 mois. 9 sociétaires détiennent la quantité de réserves obligatoires de 35 500 tonnes.

Céréales pour l'alimentation humaine
Riz
Dans l'année 2022, 59 000 tonnes de riz ont été importées. Elles ont généré des recettes d'environ CHF 3,1 millions pour le fonds de garantie riz. Pour la période observée 16 000 tonnes de riz ont été exportées, le fonds de garantie accordant des remboursements de l'ordre de CHF 0,18 millions.

La quantité des réserves obligatoires de 16 400 tonnes de riz est stockée par 7 sociétaires. Les nouvelles indemnités versées aux propriétaires de réserves obligatoires se sont élevées à environ CHF 2,5 millions au cours de l'année 2022, correspondant à une indemnité d'entreposage de CHF 15.00 par 100 kilogrammes de marchandise stockée. Avec CHF 2,1 millions, le fonds de garantie riz a une réserve financière près de 9 mois.

Blé dur
Dans l'année 2022, avec 60 200 tonnes de blé dur, environ 5000 tonnes de moins que l'année précédente, ont été importées. Elles provenaient principalement du Canada, de l'Espagne, de l'Autriche et de l'Italie. Elles ont généré des recettes d'environ CHF 0,7 millions pour le fonds de garantie céréales.

Les réserves obligatoires restent inchangées à 23 000 tonnes par suite de la révision et sont stockées par 7 sociétaires. Les nouvelles indemnités d'entreposage en 2022 se sont élevées à environ CHF 1,5 millions. Cela correspond à une indemnité de CHF 6.50 par 100 kilogrammes de réserves obligatoires de blé dur prélevé sur le fonds de garantie céréales. Le taux de contribution au fonds de garantie pour le blé dur reste inchangé.

Blé tendre (céréales panifiables)
La récolte indigène 2022 a obtenu un volume de 415 200 tonnes de céréales propres à la panification. C'est un très bon rendement par rapport à la moyenne à long terme. Pour l'année 2022, environ 128 600 tonnes de céréales panifiables ont été importées, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la République tchèque et de la Hongrie. Ces importations se basent sur l'augmentation du contingent douanier en 2022 et ont généré des recettes d'environ CHF 5,1 millions pour le fonds de garantie céréales. Malgré des importations nettement supérieures, les contributions au fonds de garantie ne couvrent pas les dépenses (voir financement des réserves obligatoires page 6).

Les réserves obligatoires de 160 000 tonnes valables jusqu'à fin 2022 sont stockées par 30 sociétaires. Dans l'année 2022, les nouvelles indemnités d'environ CHF 9,0 millions ont été versées à cet effet, générant une indemnité moyenne de CHF 5.62 par 100 kilogrammes. Cette indemnité de stockage est financée par le fonds de garantie céréales.

Fourrages

En 2022 a eu lieu la révision ordinaire des réserves obligatoires de fourrages (aliments riches en énergie et en protéines). Les réserves obligatoires d'aliments d'environ 309 000 tonnes riches en énergie et environ 93 000 tonnes riches en protéines ont été attribuées sur la base des directives réglementaires conformément aux dispositions d'application des céréales. Les quantités attribuées ont été faites pour la première fois dans la proportion prévue des aliments riches en énergie et en protéines, réparties entre les importateurs et les entreprises de transformation respectives. La révision a été achevée à la fin de l'année avec les attributions de quantités correspondant aux stocks obligatoires (voir point fort 2022 page 7).

La production indigène de céréales fourragères avait environ 427 000 tonnes. En outre, environ 1 418 500 tonnes de fourrages ont été importées au cours de l'année 2022. Les aliments riches en énergie provenaient principalement de la France et de l'Allemagne, ceux riches en protéines provenaient de l'Allemagne, de l'Italie, du Brésil et de la Russie. Les importations de fourrages ont généré des recettes de CHF 11,1 millions pour le fonds de garantie céréales, correspondant à moins de la moitié des recettes de l'année précédente.

Les réserves obligatoires sont stockées par 40 sociétaires. Les indemnités de stockage pour les fourrages se sont élevées à environ CHF 25,1 millions au cours l'année 2022, une indemnité d'entreposage moyenne de CHF 6.25 par 100 kilogrammes. Fin 2022, la réserve financière du fonds de garantie céréales était d'environ 17 mois, ce qui correspond à CHF 52,8 millions.

Fonds de garantie

(en milliers de francs suisses)

	2021	2022
RECETTES		
Contributions au fonds de garantie	54 934	48 247
Réduction de réserves obligatoires	7 498	32 663
Autres recettes	150	
Intérêts & revenus titres	13 124	
∑ Recettes	**75 705**	**80 910**
DÉPENSES		
Remboursements exportations	−11 789	−13 768
Indemnités d'entreposage	−41 102	−47 145
Entrepôts externes spécifiques	−1 695	−2 415
Augmentation de réserves obligatoires	−11 820	−33 389
Frais de fonctionnement et d'administration	−2 726	−2 646
Autres dépenses	−33	−24
Intérêts & revenus titres	0	−16 202
∑ Dépenses	**−69 165**	**−115 589**
Excédent de recettes/dépenses	**6 540**	**−34 678**
Report du compte de l'an dernier	110 587	117 127
Report au compte nouveau	**117 127**	**82 449**
./. Réserve fonds de garantie	−53 500	−55 500
Solde de la réserve d'indemnisation des stocks	**63 627**	**26 949**

Développement des fonds de garantie
En 2022 la charge limite pour le financement du fonds de garantie s'est abaissée à zéro pour certains groupes de marchandises, en raison de l'évolution des prix sur le marché international dans le domaine des denrées alimentaires ainsi que des fourrages. La baisse des recettes de CHF 9 millions en résultant et l'augmentation des indemnités d' entreposage entraînent un surplus de charges au niveau de l'activité opérationnelle. Contrairement aux années précédentes, où le résultat des placements avait apporté une contribution positive au fonds de garantie, l'évolution négative de la bourse au cours de l'année sous revue, a également entraîné une charge pour le fonds de garantie. Afin de réduire le surplus de dépenses à la charge du fonds de garantie, une partie de la réserve mobile pour une valeur de CHF 10 millions a été dissoute. Au total, l'excédent de dépenses s'élève à CHF 34,7 millions.

Actif immobilisé
L'organe de révision de réservesuisse vérifie l'existence et la valorisation des titres de réservesuisse. Les placements financiers sont effectués conformément aux directives de l'OPP 2. La comptabilité des titres de réservesuisse est tenue par un Global Custodian.

Appréciation des risques/SCI

La gestion des risques, en tant qu'instrument de conduite stratégique, traite des risques et des opportunités au sein de l'entreprise. Moyennant cet instrument et les mesures qui en découlent, le conseil d'administration veille à ce que les obligations légales sont respectées et à ce que le développement durable de l'entreprise soit mis en œuvre. La coopérative réservesuisse applique également un système de contrôle interne (SCI). Le SCI tient à respecter et à améliorer les importants processus internes, en particulier ceux liés à la comptabilité et il les évalue au moyen de mesures de contrôle appropriées. L'organe de révision émet une opinion favorable sur le système de contrôle interne.

Dans l'année sous rapport, la situation financière des fonds de garantie a connu une évolution négative en raison des pertes sur les titres. Les principaux risques du financement des réserves obligatoires restent le manque de recettes en cas de diminution des quantités importées ou de prélèvements trop bas à la frontière. Un risque direct existe pour le fonds de garantie céréales. La perception des contributions de ce fonds de garantie par le biais du mécanisme des prix-seuils lie le financement de ces réserves obligatoires à l'évolution des prix du marché international, ce qui a pour conséquence des recettes très variables. Pour diminuer les risques à court terme il faut veiller à ce que les fonds de garantie disposent d'une réserve d'indemnité d'entreposage d'un an au moins. Un financement durable et solide des fonds de garantie reste indispensable, surtout au cas où les fonds de garantie seraient confrontés à des pertes de recettes de plus longue durée, auxquelles les organismes privés ne pourraient plus faire face.

Un financement durable et solide des réserves obligatoires constitue une condition nécessaire à la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse.

Variation du fonds de garantie

117 127	0	34 678	82 449
1.1.	Attribution	Prélèvement	**31.12. Total fonds de garantie**

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses)

	2021	2022
ACTIF		
Trésorerie (1)	16 298	13 784
Créances ventes et prestations	641	3 528
Créances envers des organisations proches	0	1
Créances envers des membres	452	2 655
∑ Créances ventes et prestations (2)	**1 093**	**6 184**
Autres créances à court terme	744	1 155
Autres créances à court terme envers des organisations proches	210	218
Autres créances à court terme envers des membres	0	0
∑ Autres créances à court terme (2)	**953**	**1 373**
Actifs de régularisation (2)	74	48
∑ Actif circulant	**18 418**	**21 389**
Immobilisations financières (3)	192 996	139 266
Immobilisations corporelles (3)	161	297
∑ Actif immobilisé	**193 156**	**139 563**
∑ ACTIF	**211 575**	**160 952**
PASSIF		
Dettes envers des tiers	251	376
Dettes envers des organisations proches	41	43
Dettes envers des membres	17 033	12 656
∑ Dettes achats et prestations (4)	**17 325**	**13 075**
Autres dettes à court terme (4)	**163**	**3**
Passifs de régularisation	**134**	**230**
∑ Capitaux étrangers à court terme	**297**	**233**
Provisions	10 297	8 667
∑ Capitaux étrangers à long terme	**10 297**	**8 667**
∑ CAPITAUX ETRANGERS	**27 919**	**21 975**
Fonds de garantie	117 127	82 449
Fonds d'assurance	46 518	46 518
Réserve de fluctuation de valeurs	20 000	10 000
∑ Capital des fonds (6)	**183 646**	**138 967**
Capital de l'organisation (7)	**10**	**10**
∑ PASSIF	**211 575**	**160 952**

Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses)

	2021	2022
RECETTES		
Contributions au fonds de garantie importation	54 934	48 247
Réduction réserves obligatoires	7 498	32 663
∑ Recettes	**62 431**	**80 910**
DÉPENSE		
Contributions au fonds de garantie exportation	−11 789	−13 768
Coûts liés au stockage	−42 797	−49 560
Augmentation réserves obligatoires	−11 820	−33 389
Autres charges	−33	−22
∑ Dépenses r. aux réserves obligatoires	**−66 439**	**−96 738**
Charges de personnel	−2 377	−2 180
Autres charges d'exploitation	−570	−624
Autres produits d'exploitation	266	283
Amortissements sur actif immobilisé	−45	−124
∑ Frais administratifs	**−2 726**	**−2 646**
Produits financiers	18 706	6 496
Charges financière	−3 582	−32 697
∑ Résultats financiers	**15 124**	**−26 202**
Produits hors exploitation	150	0
Résultat avant variation du capital des fonds	**8 540**	**−44 676**
Variation réserve de fluctuation de valeurs	−2 000	10 000
Variation fonds de garantie	−6 540	34 676
∑ Variation du capital des fonds (Moins: augmentation Plus: diminution)	**−8 540**	**44 676**
Résultat annuel	**0**	**0**

Tableau de flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses)

	2021	2022
Résultat annuel avant variation du capital des fonds	8 540	−44 676
Amortissements sur actifs immobilisés	45	124
Variation valeur de marché immobilsations financières	−17 723	28 845
Variations provisions	−636	−1 630
Variations créances	530	−5 511
Variations actifs de régularisation	−27	26
Variation dettes	7 345	−4 410
Passifs de régularisation	−20	96
∑ Flux de fonds provenant des activités d'exploitation	**−1 946**	**−27 135**
Investissements en immobilisation corporelles	−206	−260
Investissements en immobilisations financières	−20 659	−30 117
Désinvestissements en immobilisation financières	19 746	54 999
∑ Flux de fonds provenant des activités d'investissement	**−1 119**	**24 622**
Variation du capital de l'organisation	0	0
∑ Flux de fonds provenant des activités de financement	**0**	**0**
Variation trésorerie	**−3 065**	**−2 514**

Preuve variation trésorerie	**2021**	**2022**
01.01.	19 363	16 298
31.12.	16 298	13 784
Variation trésorerie	**−3 065**	**−2 514**

Annexe aux comptes annuels 2022
(en francs suisses)

Principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des comptes annuels
Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code suisse des obligations relatives à la comptabilité commerciale. Les principaux postes des comptes annuels ont été portés au bilan comme suit:

Trésorerie (1)
La trésorerie comprend les avoirs en caisse, en comptes postaux et en comptes bancaires ainsi que les placements à court terme ayant une échéance résiduelle inférieure à trois mois. Elle est évaluée à sa valeur nominale.

Créances et actifs de régularisation (2)
Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, les autres créances à court terme ainsi que les actifs de régularisation sont inscrits au bilan à leur valeure nominale. Les risques de défaillance économiques sont couverts par des corrections de valeur individuelles.

Organisations proches (2/4)
Sous les postes «Organisations proches» apparaissent les créances et les dettes envers Lagerhaus Genossenschaft Bern, RISO Promotion du riz en Suisse et Procafé Association pour la promotion du café.

Immobilisations financières et corporelles (3)
Les titres cotés, y compris les titres traités hors de bourse avec une valeur boursière, sont évalués au cours en vigueur à la date du bilan. Les titres non cotés sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des dépréciations (corrections de valeur) économiquement nécessaires. Pour la stratégie de placement des immobilisations financières sont appliquées les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2). Il existe une réserve de fluctuation de valeurs dont la valeur-cible est de 10% au minimum. Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et dépréciations économiquement nécessaires.

Dettes et passifs de régularisation (4)
Les dettes et les passifs de régularisation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Provisions (5)
Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'évaluation de la provision est basée sur une estimation de la sortie de trésorerie nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les sûretés qui sont fournies pour les réserves obligatoires en entrepôts douaniers ouverts (EDO) sont constituées en faveur du fonds de garantie céréales. Elles correspondent au droit de douane en vigueur, à la contribution au fonds de garantie ainsi qu'à une marge de sécurité et concernent le groupe aliments riches en énergie (fourrages).

Fonds & capital d'organisation
Fonds de garantie
Les fonds de garantie comprennent les contributions aux fonds de garantie lesquelles sont prélevées sur les marchandises soumises au régime de la contribution, les différences de prix résultant de modifications de réserves obligatoires, le résultat des placements, les revalorisations de réserves obligatoires ainsi que les frais d'administration du stockage obligatoire.

Les contributions aux fonds de garantie sont facturées ou remboursées, si le montant des contributions/remboursements peut être déterminé de manière fiable sur la base des notifications de l'Administration fédérale des douanes. Les indemnités d'entreposage pour les différentes marchandises soumises au stockage obligatoire sont versées trimestriellement aux propriétaires de réserves obligatoires.

Fonds d'assurance
Pour couvrir les dommages causés aux réserves obligatoires résultant de risques non assurables desquels la Confédération ne répond pas, ou les dommages et frais résultant de risques extraordinaires dont l'assurance doit être considérée comme excessive, il existe un fonds d'assurance dont l'objectif est d'atteindre 5 % de la valeur marchande des réserves obligatoires. Ce fonds sert en outre à la couverture du risque de crédit des fonds de garantie. Par rapport à 2021, le fonds d'assurance présente un solde inchangé de CHF 46,5 millions, correspondant à environ 8,3 % de la valeur marchande des réserves obligatoires.

Réserve de fluctuation de valeurs
La réserve de fluctuation de valeurs sert à compenser les fluctuations des rendements des placements financiers. En 2022 elle a été réduite de CHF 20,0 millions à CHF 10,0 millions., ce qui équivaut à un degré de couverture d'environ 7,2 % (l'année précédente 10,4 %).

Capital de l'organisation (7)
Les droits d'entrée sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Données et explications
Impôt sur le bénéfice et le capital
Poursuivant des buts d'intérêt public, réservesuisse genossenschaft est exonérée de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

Nom. Forme juridique et siège
réservesuisse genossenschaft, Bern

Personnel
Le nombre de postes à plein temps ne dépasse pas en moyenne annuelle 20 collaborateurs.

Honoraires versés à l'organe de révision
Dans l'année sous rapport, réservesuisse a payé un montant de CHF 29 500 pour le contrôle des comptes annuels.

Etat des comptes des fonds de garantie

	2021	2022
Sucre	13 938 654	13 020 446
Riz	2 093 032	2 061 365
Huile/graisses	11 730 350	10 298 667
Café	3 783 646	4 286 644
Céréales	85 581 592	52 781 989
Total	**117 127 274**	**82 449 112**

Valeur des réserves obligatoires
La valeur marchande totale des réserves obligatoires de réservesuisse s'est élevée le 31 décembre 2022 à CHF 563 millions (l'année précédten CHF 554 millions). De ce montant CHF 69 millions (l'année précédente CHF 69 millions) étaient financés par les propriétaires de réserves obligatoires. La différence en faveur des fonds de garantie comportait ainsi CHF 494 millions (l'année précédente CHF 485 millions), cela correspond à une augmentation de CHF 9 millions ou environ 1,8 %.

Dettes envers des institutions de prévoyance
Le 31.12.2022 la dette envers l'institution de prévoyance du personnel s'est élevée à CHF 41 054 (l'année précédente CHF 48 224).

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de société coopérative réservesuisse Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de société coopérative réservesuisse (la coopérative), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe (pages 13 à 17), y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'Administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de l'Administration relatives aux comptes annuels

L'Administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'Administration est responsable d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la coopérative à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'Administration a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la coopérative.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la coopérative à cesser son exploitation.

Nous communiquons à l'Administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'Administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Oliver Kuntze
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Joël Egger
Expert-réviseur agréé

Berne, le 6 avril 2023

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10,
Postfach, 3001 Bern
Telefon: +41 58 792 75 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Statistique des importations aliments

Nº du tarif douanier	Marchandise	2021 tonnes	2022 tonnes
	Sucre		
1701.1200-1400	Sucre brut	7 452	6 612
1701.9999	Sucre cristallisé	80 598	84 618
1702.9019	Sucre inverti, à l'état solide	20	36
1702.9022	Sucre caramélisé, à l'état solide	182	237
1702.9032	Sirops de sucre de betteraves, de canne et de sucre inverti	19 481	25 922
1702.9033	Sirop de sucre caramélisé	47	32
	Total sucre	**107 780**	**117 457**
	Café[1]		
0901.1100	Café vert, non décaféiné	193 331	198 137
0901.1200	Café vert, décaféiné	12 437	11 687
0901.2100	Café torréfié, non décaféiné	19 582	17 761
0901.2200	Café torréfié, décaféiné	566	540
2101.1100/1219	Extrait de café	8 186	6 272
	Total café	**234 102**	**234 397**
	Huiles et graisses comestibles[2]		
1201-1207	Graines et fruits oléagineux pour la fabrication d'huiles/graisses comestibles	1 704	689
1507-1516	Huiles/graisses comest. végétales	85 111	83 115
1501-1506	Huiles/graisses comest. animales	1 982	1 740
1517	Margarines, autres huiles/graisses comestibles	7 185	5 380
1511-1515	Huiles/graisses comest. végétales avec déclaration d'engagement	20 863	22 527
	Total huiles/graisses comestibles	**116 845**	**113 451**
	Céréales pour l'alimentation humaine		
	Riz comestible[3]		
1006.1090	Riz brut	23	15
1006.2090	Riz semi-brut	9 605	8 913
1006.3090	Riz raffiné	50 167	49 793
1006.4090	Riz en brisures	708	649
	Total Reis	**60 503**	**59 370**
	Blé dur et blé tendre		
1001.1921	Blé dur	65 216	60 227
1001.9921	Blé tendre[4]	45 726	105 359
1001.9921 S 912/914	Épeautre	20 217	21 086
1002.9021	Seigle	1 314	2 183
	Total blé dur et blé tendre	**132 473**	**188 855**

[1] Base café vert [2] Base produits raffinés [3] Base riz raffiné [4] Sans marchandises des zones franches

Sources: réservesuisse, Swiss-Impex

Statistique des importations fourrages

(importations brut articles sélectionnés)

Nº du tarif douanier	Marchandise	2021 tonnes	2022 tonnes
	Aliments riches en énergie		
1001.9939	Blé	235 927	282 366
1002.9039	Seigle	123	103
1003.9059	Orge	44 554	73 571
1004.9039	Avoine	26 718	22 953
1005.9039	Maïs	150 581	224 654
1006.1029-4029	Riz	50 482	43 244
1007.9039/1008.9037	Autres céréales	592	891
1008.6049	Triticale	537	443
	Total aliments riches en énergie	**509 514**	**648 225**
	Aliments riches en protéines végétales		
0713.1011-9081	Légumes à cosse non travaillés	13 399	16 158
2303.1011	Protéines de pommes de terre	7 463	2 760
2303.1012/1018	Résidus d'amidonnerie	43 467	52 357
2304.0010-2306.9021	Tourteaux oléagineux	336 499	371 146
	Total aliments riches en protéines végétales	**400 828**	**442 421**
	Produits complémentaires		
1108.1120-2020	Amidons et fécules/inuline	2 594	1 023
1201.9010	Fèves de soja	2 513	2 766
1501.1011-9011	Saindoux, graisse de volaille	11 102	6 184
1502.1011-1506.0011	Graisses/huiles animales	13 244	7 195
1507.1010	Huile de soja	6 791	7 169
1702.3021-6022	Glucose/fructose	6 065	6 464
1703.9091	Mélasse	1 102	1 862
2102.1091-2021	Levures	3 057	3 640
2301.2010	Farine de poisson	913	796
2303.2010	Pulpes de betteraves	12 389	22 050
2303.1012/1018	Gluten de maïs	52 235	52 357
3505.1010	Amidons et fécules modifiés	9 765	7 577
	Divers	246 884	208 772
	Total produits complémentaires	**368 654**	**327 855**

Sources: réservesuisse, Swiss-Impex

Production indigène sucre, céréales, protéagineux, oléagineux

Marchandise	**2021** tonnes	**2022** tonnes
Sucre	210 000	225 500
Céréales panifiables (propres à la panification)	304 079	415 250
dont bio	*25 421*	*33 725*
Autres céréales à l'alimentation	4 618	14 177
dont bio	*2 479*	*5 116*
Céréales fourragères (e. a. blé, orge, avoine, maïs grain, etc.)	450 342	426 874
dont bio	*27 697*	*29 455*
Semences	22 229	25 639
Protéagineux (e. a. pois, féverole, lupins, etc.)	13 147	15 266
dont bio	*3 461*	*4 222*
Oléagineux (e. a. colza, tournesol, soja)	93 980	115 120
dont bio	*3 270*	*4 242*

Sources: Sucre Suisse SA, USP Agristat et swiss granum

Statistique des exportations aliments et fourrages

Marchandise	2021 tonnes	2022 tonnes
Sucre	55 826	77 050
Café	120 896	143 218
Huiles et graisses comestibles	36 220	33 542
Céréales pour l'alimentation humaine		
Riz	15 077	16 419
Blé dur	9 247	7 665
Blé tendre	0	0
Fourrages		
Aliments riches en protéines et en énergie	75	142

Source: réservesuisse

Quantités couvrant les besoins annuels

Marchandise	2021 tonnes	2022 tonnes
Sucre	200 909	233 068
Café	93 603	91 179
Huiles et graisses comestibles	106 082	102 489
Céréales pour l'alimentation humaine		
Riz	45 426	43 154
Blé dur	65 216	60 227
Blé tendre	396 171	536 213
Fourrages		
Aliments riches en énergie	1 328 510	1 402 954
Aliments riches en protéines	507 955	572 807

Source: réservesuisse